



Cherche solutions d'annulée une vente immobilière

Par **Bryce**, le **26/04/2009** à **12:00**

Bonjour,
Voilà il y a un mois 1/2 nous avons signés un compromis de vente pour l'achat d'une maison. Après le délais de rétractation passé nous apprenons que le vendeur à mis fin a ses jours en se pendant dans son garage (de notre "future" maison). Aujourd'hui nous ne voulons plus habiter la maison du fait de ce qu'il s'est passé, de plus ma compagne est enceinte et je n'imagine pas que cela soit saint pour notre futur bébé... Nous avons demandé un accord à l'amiable à la propriétaire restante de nous désengager de cette vente vue les circonstances, qu'elle a catégoriquement refusé. Nous avons l'impression d'avoir un couteau sous la gorge et d'être tenu d'acheter la maison... Il nous manque l'accord du prêt dont rien ne laisse paraître d'un refus... mais les seules réponses obtenues à ce jour afin de s'échapper de la vente est d'avoir un refus de prêt ou de payer les 10% : n'y aurait-il pas un texte de loi parlant d'une telle situation ? ou un autre moyen de casser la vente sans pénalité ? Merci